**REPUBLIQUE FRANCAISE**

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**de-240518-**

|  |  |
| --- | --- |
| Département d’INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS  Canton de MONTS Commune d’ESVRES-SUR-INDRE | COMPTE RENDU SOMMAIREDU CONSEIL MUNICIPALDU 24 MAI 2018 |

L’an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d’ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

# Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice 27  
Nombre de conseillers présents 17  
Nombre de conseillers votants 23

**Etaient présents :**

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Patrice GARNIER, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Michel TURCO, M. André COSSÉ, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gilles-André JEANSON, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, M. Pascal SIMON, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Elisabeth GOUILLER, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU, Mme Nathalie CARDIN.

**Ont donné pouvoir :**

|  |  |
| --- | --- |
| M. Pierre-Antoine BOURREAU | à M. Michel TURCO |
| M. Gilles-André JEANSON | à Mme Sylvie QUENEAU |
| M. Jean-Claude DENIS | à Mme Josiane LE BRONEC |
| M. Hervé GROSSIN | à M. Patrice GARNIER |
| M. Pascal SIMON | à M. Eric DELHOMMAIS |
| Mme Elisabeth GOUILLER | à M. Michel HENTRY |

Secrétaire de séance : Madame Edith MARCILLAC

A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l’unanimité l’inscription du sujet suivant à l’ordre du jour :

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

1. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Désignation du Délégué à la Protection des Données

**PREAMBULE**

* Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2018 est adopté à l’unanimité.
* Décisions du maire prises en application de l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 24 mars au 30 avril 2018 : Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n’appellent aucune remarque particulière de la part de l’Assemblée.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

1. Approbation du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 3 avril 2018 relatif au transfert de la compétence « Transports scolaires » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

* **APPROUVE** le rapport définitif de la Commission d’Evaluation des Charges Transférées du  
   3 avril 2018 relatif au transfert de la compétence « Transports scolaires ».
* **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

**FINANCES LOCALES**

1. Vie associative, Sports, Culture : subventions aux associations :

Vu l'avis de la commission Vie associative, Sports, Culture du 28 mars 2018,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions, conformément à l'exposé de Madame Sylvie QUENEAU, Adjointe Déléguée au monde associatif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

* **VOTE** les subventions de fonctionnement suivantes :

**ASSOCIATIONS D'ESVRES-SUR-INDRE**

1. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **2 000 € à l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Esvrien.**
2. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **300 € au Club d’Escalade d’Esvres.**
3. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 500 € au Tennis Club d’Esvres.**

* **VOTE** la subvention exceptionnelle de fonctionnement suivante :

**ASSOCIATIONS D'ESVRES-SUR-INDRE**

1. A l'unanimité une subvention exceptionnelle de fonctionnement de **1 600 € à Esvres Volley-Ball.**

Les crédits pour les subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles de fonctionnement sont inscrits à l’article 6574 fonction 025.

1. Participation à l’école privée Sainte-Thérèse : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité **DECIDE** de verser à l’école Sainte-Thérèse la somme correspondant au coût par élève domicilié à Esvres suivant :

* Elève de primaire : 469€
* Elève de maternelle : 727€

1. Restauration Scolaire : Tarifs : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu l’avis favorable de la commission des affaires scolaires du 25 avril 2018,

Vu la proposition formulée par Madame LE BRONEC, Adjointe,

* **FIXE**, comme suit, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, les tarifs de la restauration scolaire:

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Prix de vente aux familles à compter de la rentrée 2018/2019** |
| Commune :  Maternelle  Primaire  Tarifs réduits (30 %) famille nombreuse (3ème enfant) :  Maternelle  Primaire  Tarifs réduits (50 %) famille nombreuse (à partir du 4ème enfant) :  Maternelle  Primaire  Repas exceptionnels et hors Commune :  Maternelle  Primaire  Adultes | **3,40€**  **3,65€**  **2,38€**  **2,56€**  **1,70€**  **1,83€**  **3,90€**  **4,05€**  **5,34€** |

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

1. Convention amiable d’implantation de réseau de distribution publique d’énergie électrique (SIEIL) – « Le Croule » pour le renforcement du réseau et la pose d’un poste de transformation : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

* **AUTORISE** la constitution**,** au profit du Syndicat intercommunal d’énergie d’Indre-et-Loire, dont le siège social est situé à TOURS (37013), 12-14 rue Blaise Pascal, BP 1314 et représenté par M. Jean-Luc DUPONT, Président, d'une convention amiable d’implantation de réseau de distribution publique d’énergie électrique sur la parcelle ZK n°201 et les chemins ruraux n°4 et 22 :
* Pour la pose de câbles réseau de :
* 0.70m de long, à une profondeur de 0.65 m sous la parcelle ZK n°201
* 1.40m de long, à une profondeur de 0.65m sous la parcelle ZK n°201
* 25.50m de long, à une profondeur de 0.65m sous le chemin rural n°4
* 16.00m de long, à une profondeur de 0.65m sous le chemin rural n°4
* 28.00m de long, à une profondeur de 0.65m sous le chemin rural n°22
* Pour la pose de deux coffrets de type socle S20 double en saillie et en clôture.
* pour l’installation d’un poste de transformation au sol simplifié de type A sur une surface de terrain de 18m² mise à disposition avec ceinture équipotentielle en m². Les dimensions du poste hors sol sans son trottoir sont en mètre de 1.40 x 1.97 x 1.40.
* pour l’enlèvement et le dessouchage de toute plantation et arbres se trouvant à proximité de l’emplacement des canalisations souterraines, qui gênent leur pose ou pourraient par leur croissance occasionner des avaries aux ouvrages.
* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte résultant de cette convention.

**FONCTION PUBLIQUE**

1. Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs – Création de postes : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

* **DE CREER** au 1er juillet 2018 :
  + deux postes d’adjoint technique principal de 2ème classe
* **D’AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier
* **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

1. Convention de mise à disposition du service enfance-jeunesse, dans le cadre du transfert de compétences entre la Commune et la Communauté de Communes Touraine Vallée de l’Indre : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* **APPROUVE** les modalités générales de la mise à disposition de service susvisée,
* **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition des personnels du service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes au profit du service de restauration scolaire de la municipalité d’Esvres-sur-Indre concernée selon le document ci-annexé et tout acte résultant de cette convention.

**DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES**

*Environnement*

1. (Non) Adhésion au service de collecte des déchets végétaux en porte à porte pour 2019-2021 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l’Indre : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 1 voix contre **DECIDE** de ne pas adhérer au service de collecte des déchets végétaux en porte à porte pour 2019-2021 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l’Indre.

**AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE**

1. Convention d’occupation du domaine privé de Val Touraine Habitat : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d’occupation temporaire avec Val Touraine Habitat pour la parcelle cadastrée E n°1901 ainsi que tous les actes y afférents.
* **PRÉCISE** que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

1. Convention d’autorisation de travaux d’utilité publique sur le domaine privé de l’indivision ZV 0159 – Impasse des Pinarderies : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d’autorisation de travaux d’utilité publique sur le domaine privé avec les propriétaires de l’indivision ZV 0159 – Impasse des Pinarderies ainsi que tous les actes y afférents.
* **INDIQUE** que l’autorisation est consentie sans indemnité.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

1. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Désignation du Délégué à la Protection des Données : A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et opérations nécessaires à la désignation d’un Délégué à la Protection des Données.

**QUESTIONS DIVERSES**

ESVRES-SUR-INDRE, le 30 mai 2018

Le Maire,

Jean-Christophe GASSOT